



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 042/2022
SÉANCE N° 4 DU 30 JUIN 2022

PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LAVAL AGGLOMÉRATION 2022

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort (jusqu'à 20 h 25), Anthony Roullier, Damien Richard (jusqu'à 20 h 02), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Hervé Lhotellier (jusqu'à 19 h 27), Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Éric Paris (jusqu'à 19 h 51), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Paul Le Gal-Huamé, Christine Droguet (à partir de 18 h 38), Noémie Coquereau, Samia Sultani, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon jusqu'à 21 h 02), Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle (jusqu'à 20 h 38), Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocaïl, Vincent Paillard (jusqu'à 18 h 55), Éric Morand, Fabien Robin, Yannick Borde, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré (jusqu'à 20 h 19) et Michel Rocherullé (jusqu'à 19 h 57).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Gérard Travers, Mickaël Marquet, Michel Paillard.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Samia Sultani, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Christine Dubois, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Camille Petron a donné pouvoir à Catherine Roy, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Georges Poirier a donné pouvoir à Florian Bercault, Marjorie François a donné pouvoir à Céline Loiseau, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan, Kamel Oghi a donné pouvoir à Patrice Morin, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Sultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Vincent Paillard a donné pouvoir à Anthony Roullier (à partir de 18 h 55), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Olivier Barré a donné pouvoir à Isabelle Eymon (à partir de 20 h 19), Dominique Gallacier a donné pouvoir à Louis Michel.

Nicole Bouillon et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Compte-rendu analytique et liste des délibérations affichés le : 5 juillet 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

PACTE FINANCIER ET FISCAL 2022 DE LAVAL AGGLOMÉRATION 2022

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-28-4,

Vu la loi de finances du 28 décembre 2019,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant qu'il convient d'établir un nouveau pacte financier et fiscal expliquant les relations financières entre Laval Agglomération et ses communes membres, et organisant la solidarité et la coordination autour du projet de territoire,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Un nouveau pacte financier et fiscal est conclu entre Laval Agglomération, et ses communes membres, afin de porter un projet de développement intercommunal équilibré et solidaire.

Ce pacte financier et fiscal fixe les cinq principes suivants :

- principe d'une diminution libre des attributions de compensation des communes membres de Laval Agglomération,
- principe de versement révisé de la dotation de solidarité communautaire,
- principe de versement dérogatoire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales,
- principe d'un mécanisme de reversement du foncier bâti économique à Laval Agglomération,
- principe d'un mécanisme de reversement de la taxe d'aménagement à Laval Agglomération.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220630-S4-CC-042-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

Mise en ligne : 05-07-2022

Pour le Président empêché,
La 1^{ère} vice-présidente

Sylvie Vielle